

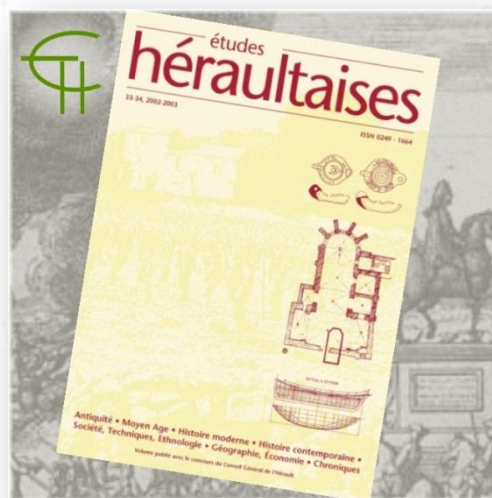
**Article : Un microcosme de la société montpelliéraine : la confrérie  
des pénitents bleus de Montpellier**



Auteur (s) : ..... Gérard SECONDY

Nombre de pages : ..... 12

Année de parution : 2003



# *Un microcosme de la société montpelliéraine : la confrérie des pénitents bleus de Montpellier*

Guilhem SECONDY

*A une époque où les associations de tout types jouent un rôle très actif, on oublie souvent que les seuls groupes autorisés à se constituer sous l'Ancien Régime étaient à vocation religieuse. Parmi eux, les confréries de pénitents sont les plus connus. Leurs activités, parmi lesquelles dominent les processions, les relations qui s'établissent entre les membres, faites d'une assistance mutuelle et d'une forte hiérarchisation des rapports, sont autant d'objets qui nous éclairent sur la société d'Ancien Régime. L'étude de la confrérie des pénitents bleus de Montpellier, groupe bien plus récent que les confrères blancs, permet de se faire une idée de la composition sociale d'une jeune confrérie à l'aube de la Révolution, mais aussi des problèmes matériels et spirituels que les pénitents se posent quotidiennement. Elle nous éclaire aussi sur le fonctionnement d'une organisation qui comprend plus de 900 membres.*

Lors de sa constitution en 1746 la compagnie des pénitents bleus se revendique l'héritière d'anciens groupes de religieux laïcs comme la confrérie Saint Claude. Quelles sont les étapes de la naissance et du développement des diverses compagnies qui précèdent les pénitents bleus de Montpellier ?

C'est du côté de la confrérie hospitalière Saint Barthélémy que l'on peut trouver des traces du groupe originel. J. Delalain révèle que l'hôpital Saint Barthélémy était contigu au " cimetière du même nom <sup>1</sup> ", né au XI<sup>ème</sup> siècle, "sous l'épiscopat d'Arnaud" (1030-1060). Ailleurs, P. Gariel affirme que le cimetière serait rapidement devenu l'" un des plus grands que l'on pût voir <sup>2</sup> ". La présence d'un hôpital ajoute un atout indéniable au succès du cimetière, qui a un rayonnement rapidement plus grand que lui. Comme il va de soi, une église fut bâtie en ce lieu pour le service divin du cimetière. Il s'agirait, selon Delalain, de l'église Saint-Barthélémy, construite du vivant même d'Arnaud Ier. Dans cette chapelle, une seconde confrérie dédiée à " Notre Dame du Charnier et Saint Claude " fait bientôt ses offices. A une date inconnue, la confrérie hospitalière Saint Barthélémy et cette nouvelle venue fusionnent. Quand cette union a-t-elle eu lieu ? Les sources, détruites lors des guerres de religion, ne permettent pas de le savoir.

Les signes véritablement concrets du développement du " domaine Saint-Barthélémy " sont visibles à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avec la construction d'une nouvelle église en son sein et la rédaction de nouveaux statuts concernant la confrérie de Saint Claude qui résulte de cette union. Ainsi, à partir de 1481, le domaine abrite un nouvel édifice, " construit à l'extrémité du cimetière <sup>3</sup> ". Il s'agit de l'église Notre-Dame du Charnier et de Saint-Claude, ce dernier étant déjà honoré dans une des chapelles de l'église Saint-Barthélémy. La Notice de 1822 prétend que la précédente chapelle était devenue trop petite "à cause du concours des fidèles <sup>4</sup> ". En 1483, l'apparition des premiers statuts montre la reconnaissance officielle de la confrérie St Claude. Dès lors, les legs à

l'origine de la construction de l'église s'intensifient.

En 1561, les événements qui se déroulent lors de la première guerre de religion entraînent la destruction du domaine Saint Barthélémy. L'église Notre-Dame du Charnier est " dévastée et dépouillée en entier de manière à y rendre tout exercice religieux impossible <sup>5</sup> ". Mais, vers 1600, l'Edit de Nantes permet le libre exercice du culte catholique et la renaissance de la confrérie. Après un séjour dans l'église de la Canourgue, en 1601, puis au couvent des Cordeliers, en 1607, les confrères font construire en 1612 une chapelle dans l'église Saint-Paul, alors occupée par les Trinitaires.

Les suites du " Harlan " de 1621 sont dramatiques pour la compagnie. L'église Saint-Paul " fut détruite comme tant d'autres et les confrères se trouvèrent de nouveau sans asile religieux ". Quant au domaine Saint-Barthélémy, qu'ils souhaitaient toujours réintégrer, ses ruines désertes furent démolies et les pierres furent transportées autour de la ville pour y construire des bastions.

En 1663, la confrérie, accoutumée à cohabiter avec des religieux, se donne l'occasion de rentrer chez elle. Dans un contexte de réimplantation des ordres religieux à Montpellier, l'évêque François Bosquet (1655-1676) fait venir les carmes déchaussés à Montpellier. La question du terrain se posant, l'évêque pense à l'ancien domaine Saint-Barthélémy. Ce domaine abandonné était l'objet d'abus de la part de ses voisins. Les confrères acceptent, à condition que ces derniers soient tenus de servir les fondations attachées au cimetière et d'y laisser ensevelir ceux dont les familles y avaient déjà des sépultures. En retour, les confrères se réservent une chapelle dans la future église des religieux.

Le 12 octobre 1707, Mgr de Colbert consacre la nouvelle église. Mais en 1727 une série de décisions est à l'origine de la querelle entre carmes déchaussés et les confrères. Ces derniers " tout joyeux de revenir au siège de la confrérie au Moyen Âge <sup>6</sup> " veulent reprendre leurs anciens usages. La première décision concerne la construction de caveaux sous

l'église. La deuxième est de chanter à nouveau l'office canonial. Les confrères reprochent à leurs voisins d'avoir " dès 1720 empiété sur le cimetière ", en y construisant des catacombes, puis en en faisant un jardin potager <sup>7</sup>. L'accroissement de leurs effectifs amène le groupe à entamer en 1744, une action en justice, devant le sénéchal de la ville, pour récupérer ses droits sur le cimetière. Les carmes déchaussés accusent à nouveau les confrères de choisir pour leurs chants " l'heure de méditation ou celle du repos ". Le 9 avril 1745, la cour de Montpellier défend aux membres de la compagnie " le chant et même la psalmodie de l'office ". Face à ces décisions, ils se décident à acheter l'ancien Jeu de Paume, situé à la rue des Etuves.

Le retour de la confrérie Saint Claude en ville constitue le début d'une nouvelle ère. Elle abandonne définitivement la séculaire chapelle Saint-Claude et le cimetière Saint Barthélémy aux carmes déchaussés. Leur arrivée dans la ville les amène à se reconstituer sous le nom de pénitents bleus <sup>8</sup> de Montpellier, le 20 février 1746. Ce changement de statut provient notamment de l'augmentation du nombre de pénitents entre 1743 et 1745. En effet, cinquante-sept nouveaux membres adhèrent en trois années, alors que seulement cinquante-sept adhésions avaient été enregistrées entre 1727 et 1743. Le préambule des statuts, signé par Mgr Lazare Berger de Charancy <sup>9</sup> rappelle que la confrérie était " anciennement voilée " et qu'elle avait bénéficié de plusieurs indulgences, notamment celle du pape Innocent XI en 1684.

De 1746 à 1791 la confrérie connaît une tumultueuse jeunesse marquée par des projets de construction, une certaine rivalité avec ses voisines, un fort recrutement. Quelles sont les différentes activités religieuses proposées par la nouvelle confrérie ? Comment s'organise ce groupe et qui le fréquente ?

### ***La religion des pénitents bleus***

La chapelle est le lieu d'offices quotidiens, mais il est difficile d'évaluer le nombre de confrères qui participent à ces exercices religieux et avec quelle fréquence. Les statuts spécifient cependant que l'office ne pourra commencer que " s'il n'y a au moins sept confrères au chœur ", mais ils ne mentionnent aucune obligation d'assistance aux offices, ni d'impératifs de communion ou de confession. Les cérémonies religieuses sont l'objet d'un grand nombre d'articles qui en fixent scrupuleusement tous les détails <sup>10</sup>. Ils sont parfois complétés ou corrigés par des règlements ultérieurs. Tout semble organisé pour que les confrères sachent toujours qui doit faire quoi, et à quel moment, ainsi que pour pouvoir faire face à l'absence d'un maillon de la chaîne <sup>11</sup>.

Le calendrier exact des fêtes et événements liturgiques, ainsi que le type d'offices qui s'y rapportent, sont consignés dans un ouvrage que chaque pénitent a en sa possession : l'*Ordo officii divini*. Le cérémonial observé lors des fêtes est l'objet de modifications régulières approuvées par les évêques. Les confrères cherchent à obtenir sans cesse plus d'expositions du Saint-Sacrement dans leur église. De nombreuses demandes sont ainsi formulées auprès des évêques <sup>12</sup>. Par ailleurs, les stations des processions de Carême, qui ont lieu dans l'église des pénitents, sont l'occasion d'organiser des prédications les lundis, mercredis et samedis. Ces

manifestations permettent à la compagnie de recevoir d'illustres membres des différentes institutions de la ville. Grâce à elles, les pénitents ouvrent leur monde habituellement clos. C'est alors l'occasion de dévoiler les trésors de sa décoration, objet de l'attention toute particulière des confrères.

### ***La décoration du sanctuaire***

En juin 1761, la consécration de l'autel en marbre gris dont les matériaux ont été donnés par le marquis de Saint-Félix, marque la première étape de la décoration de l'église des confrères. En 1772, la compagnie procède à l'acquisition d'un Christ en croix, au pied duquel se trouve sainte Madeleine et au loin la ville de Jérusalem. Il est acheté pour 4000 l. à Dom Cibéi, sculpteur de Carrare, dont " la réputation est établie dans toute l'Europe ". Le 1er avril 1773, le Christ est placé au fond du chœur.

La suite de la décoration est surtout due à la magnificence de Philippe-Laurens de Joubert, trésorier des Etats de Languedoc et amateur d'art. Il fait placer à l'entrée de l'église deux grandes coquilles pour servir de bénitiers. En 1783, il finance un autel en marbre dans la chapelle de la Croix, ainsi que deux statues entre les colonnes du fond.

L'Anonyme de 1768 <sup>13</sup> voit la chapelle des pénitents bleus comme " assez bien éclairée ". Il ajoute que " comme c'est une confrérie naissante, il n'est pas étonnant qu'elle ne soit pas aussi riche que celle des blancs mais l'émulation et le zèle des confrères font penser qu'elle pourra un jour l'égaliser et peut-être la surpasser ". Cet attachement au paraître culmine lors des manifestations extérieures.

### ***Les processions***

Les statuts de 1746 mentionnent l'assistance à quatre processions " générales " qui se déroulent le Jeudi Saint, le mardi dans l'Octave de la Fête-Dieu (appelée aussi fête du Saint-Sacrement), le jour de l'Annonciation et le Mardi-Gras.

A la lecture des registres de délibérations, il est frappant de voir la place occupée par les récits de processions et de convois. C'est là une source intéressante pour en apprécier les principaux motifs, les parcours suivis généralement et la manière de célébrer ces manifestations. Les conflits réguliers, qui surviennent dans l'organisation ou le déroulement des processions, éclairent par ailleurs les rapports entretenus entre la confrérie et les différents corps et institutions de la ville <sup>14</sup>.

### ***La confrérie, ses malades et ses morts***

Les membres de la confrérie passent un contrat d'assurance mutuelle ayant, pour objet principal, l'assistance dans la maladie et la mort. Les statuts prévoient une assistance matérielle pour les confrères indigents ou malades. A la base de ce système, le visiteur des malades " tenu d'avertir le premier prévôt " qui peut faire passer aux nécessiteux " un mandement qui ne pourra point excéder la somme de 5 l. ". Le processus se fait dans la plus grande discrétion, ce qui empêche d'observer la fréquence de ces aides.

Les visiteurs des malades sont tenus de veiller à l'état de l'esprit et du corps du confrère malade <sup>15</sup> et sont tenus de le faire. En 1783, certains sont notamment condamnés à un mois d'interdiction du chœur pour ne pas s'être tenus à la visite <sup>16</sup>.

## *Le temps des funérailles*

Lors du décès d'un confrère, le bedeau est tenu de faire sonner la cloche de l'église " pendant une demi-heure <sup>17</sup> ", puis, pendant une autre demi-heure, à midi. Les confrères sont ainsi convoqués pour assister aux funérailles que l'on peut décomposer en trois actes : la célébration liturgique, le cortège vers la maison du défunt, puis l'ensevelissement. Là encore le rituel est précis et scrupuleusement respecté. Ces enterrements constituent une source de revenus pour la confrérie, tout comme les messes d'anniversaire de décès de confrères ou de personnages célèbres. Dans un premier temps, les pénitents récitent l'office des morts, à la chapelle, " une heure avant l'enterrement <sup>18</sup> ". La confrérie rend de splendides honneurs funèbres à ses protecteurs en y invitant le chapitre cathédral, la noblesse, les régiments... L'événement est une occasion pour distribuer du pain aux pauvres de la ville, qui ont, par leur statut, " grande valeur d'intercession <sup>19</sup> ". Devant une assistance aussi relevée, la confrérie déploie un faste exceptionnel, typiquement baroque. Des cérémonies extraordinaires ont parfois lieu, comme en 1766, lorsque le cœur de la femme de Philippe de Joubert est déposé sous les marches du maître-autel <sup>20</sup>.

## *Les lieux de sépulture*

Dès la fin de la construction de la chapelle, en 1748, les confrères enterrent leurs morts dans une " chambre voûtée " de l'église. La promiscuité y est telle que des prêtres, faute de place, viennent s'habiller pour les enterrements et sont infectés par " l'odeur des fosses et des caveaux qui y étaient placés <sup>21</sup> ". Pendant la première décennie de son existence, la confrérie accueille sous le sol de cette pièce, une moyenne de quarante inhumés par an. En 1760, la confrérie décide d'aménager des caveaux en marbre. Ils apparaissent en effet comme le meilleur moyen pour assainir l'atmosphère, préoccupation majeure des hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'usurpation de leur cimetière par les carmes déchaussés en 1745, dont les confrères devaient encore jouir malgré leur départ, a aussi considérablement accentué leur volonté de posséder leur propre lieu de sépulture.

Ce projet de construction fait partie d'un programme d'aménagement qu'ils prévoient dès 1746. Les statuts stipulent que des caveaux pourraient être faits " pour les seuls confrères et leurs familles et par décision du bureau ". Mais en juillet 1760, la compagnie accepte, sous l'impulsion des syndics de faire aménager soixante-douze caveaux sous le chœur et le sanctuaire de l'église. Il est alors rigoureusement mentionné dans les délibérations que la confrérie doit financer cette coûteuse dépense avec l'argent tiré de la vente des droits de sépulture. Objets d'interminables débats, l'ouverture de la sépulture à des familles de non-confrères va permettre une construction plus rapide des caveaux. Certains sont cédés à des particuliers moyennant finance. De simples aumônes et legs permettent à des pénitents plus modestes d'y être ensevelis <sup>22</sup>.

Mais, en 1776, l'édit qui interdit les inhumations dans les églises, ordonne l'agrandissement des cimetières et leur établissement hors les villes va gêner les pénitents bleus. Cette décision aggrave leurs problèmes financiers bien réels. Ainsi, nombre de personnes qui contribuèrent par leurs dons

à la construction des caveaux " demandent à la compagnie de les faire jouir ou de les rembourser, ce qu'elle ne peut faire ". S'ajoute à cela une crise des dons, des aumônes et du recrutement. La confrérie ne peut alors plus compter sur l'aide de frères et sœurs qui faisaient des présents considérables " à condition qu'ils soient fondateurs de tombeaux ". Comme de nombreux autres corps, les pénitents bleus bénéficie finalement d'une dérogation, en mai 1781, à la condition qu'ils respectent certaines règles de salubrité.

Les inhumations reprennent donc, après cinq années d'interruption. En juillet 1791, le corps municipal porte à nouveau l'interdiction d'enterrer des corps dans les églises et chapelles de la ville. Cette mesure porte un coup fatal à la confrérie. Supprimer la sépulture des compagnies signifie leur ôter une partie de leur raison d'être, mais aussi de leur revenus.

Ce bref aperçu des activités des confrères pose la question de son financement et de son fonctionnement.

## *La marche de la confrérie*

A la tête du groupe se trouve le (Grand) Prévôt, équivalent au " prieur " ou " recteur " dans les autres groupes de pénitents. Ce terme est, en Languedoc, exclusivement utilisé par les Bleus de Montpellier. Le prévôt est assisté de deux sous-prévôts qui ont des pouvoirs identiques. Ils en usent lorsqu'il est absent, ce qui est le cas lorsque sa nomination est purement honorifique.

Le prévôt est l'initiateur des débats du bureau, qu'il convoque à sa guise <sup>24</sup>. Il appose sa signature sur tous les mandements. Il lui revient de proposer les "chefs de délibérations" <sup>25</sup>. Le déblocage de fonds ne lui est possible qu'à condition que le bureau le vote. En cas d'égalité, lors d'un vote, sa " voix prépondérante " <sup>26</sup> rappelle la valeur de ses opinions et la reconnaissance de sa sagesse. Il fait notamment le lien entre la confrérie et l'évêque, dont il lit les ordonnances, et à qui il s'adresse au nom de tous les confrères. Il lui cède d'ailleurs la présidence du bureau lorsqu'il le désire <sup>27</sup>. Le premier prévôt ou celui qui se trouve à la tête du groupe est à l'origine de la correspondance avec les autres corps. Mais il délègue aussi beaucoup. Il ne se déplace guère, préférant envoyer les syndics ou les autres prévôts le représenter. Parmi les prévôts, le troisième a la charge exclusive d'informer les consuls du parcours qui sera emprunté lors de la procession par la confrérie. Une partie des relations de la compagnie avec l'extérieur est assumée par les syndics ou les commissaires.

Après une année à la tête du groupe, il est prévu qu'accompagné de ses deux subalternes le premier prévôt occupe la fonction de portier qui consiste à se charger du " service d'ordre ". Les premiers seront les derniers.

Comme son nom l'indique, le maître de cérémonie incarne la plus haute autorité de la compagnie pour ce qui regarde l'organisation des manifestations religieuses. Les statuts évoquent longuement ses multiples rôles. Le maître de cérémonie peut tout d'abord être qualifié de maître de réception. En effet, il " donne l'entrée du chœur " à tout novice " nommé digne d'être mis au rang des confrères " <sup>28</sup>. Une autre de ses fonctions en fait une sorte de chef d'orchestre. Les statuts révèlent en effet qu' " il réglera le chant, les offices et les processions... " <sup>29</sup>.

Son passage traditionnel par la charge de premier prévôt

et son remplacement par le plus ancien des confrères en cas d'absence sont des traits significatifs de la confiance accordée à ce personnage.

Dans l'ordre de préséance des principaux acteurs de la confrérie viennent ensuite les quatre syndics. Ils forment un groupe d'officiers, influents par leur nombre et leurs responsabilités. Ils sont impliqués dans les affaires temporelles de la compagnie. Plus que les prévôts, ils jouent le rôle d'intermédiaires avec les corps extérieurs, notamment judiciaires. Les statuts de 1746 présentent leur rôle sous trois aspects : l'examen des affaires, en cours, leur compte rendu devant le bureau et la prise en charge des poursuites qui peuvent être décidées. Ils représentent juridiquement la confrérie lors de procès qui peuvent être très longs.

Il sera observé que toutes les charges sont confiées à des personnes dont le rang social et les fonctions correspondent aux tâches.

### ***Les exécutants et salariés de la confrérie***

Les deux visiteurs des malades ont pour charge majeure d'assister les confrères souffrants. Leur tâche réside dans le réconfort spirituel qu'ils leur dispensent. Concrètement, les délibérations montrent une réelle désaffection pour cette tâche. Les visiteurs font l'objet de réguliers rappels à l'ordre et d'amendes. Les statuts de 1746, issus de cinq siècles de confraternité, ont prévu les manquements de cet ordre et précisent que le montant de l'amende est d'une "livre de cire" <sup>30</sup>. Par la suite, la possibilité d'acheter un remplaçant, " pour 12 sols ", est permise <sup>31</sup>. Les choristes ou chantres ont une place toute particulière dans la vie de la compagnie car la musique joue un grand rôle dans la dévotion pénitente. Elle consacre l'éclat et la solennité du culte et de la liturgie. La fonction des quatre sacristains touche l'entretien de la chapelle, mais aussi le domaine funéraire.

Le poste de trésorier demande un fort investissement financier et personnel. Ce dernier n'est pas l'objet du traditionnel changement annuel. Il reste en moyenne trois ans en poste. La charge exige " la perception de tous les revenus " et la " quittance " qui en découle logiquement " <sup>32</sup>.

Le chapelain dépend totalement de l'évêque qui le nomme <sup>33</sup>. Il dit quotidiennement la messe, dans la chapelle des pénitents, " après l'office du matin " <sup>34</sup>.

Les pénitents ont une vie associative très organisée et très complexe. Les règlements changent régulièrement pour s'adapter à l'accroissement du nombre de confrères. Dans d'autres confréries de pénitents, cette évolution des règles a pu se traduire par une plus grande multiplication des charges.

Les statuts ne sont pas toujours respectés. A titre d'exemple, à partir de 1780, un laisser-aller entache l'élection des prévôts : le vote par acclamation prend le dessus sur l'élection des membres désignés.

L'étude de la gestion financière de la confrérie donne de précieuses informations sur les centres d'intérêt et les activités de la confrérie, mais aussi la qualité des rapports entretenus entre les confrères.

### ***La gestion des finances de la confrérie***

Jusqu'en 1760, la confrérie connaît un certain déséquilibre dans son budget en dépensant en moyenne 4120 l. contre 3564 l. de recettes. <sup>35</sup> Cette situation va s'aggraver par la suite.

La base des revenus de la compagnie est la cotisation qu'elle exige de ses membres " pour subvenir aux besoins, dépenses et autres aumônes de la confrérie " (en moyenne 32% des recettes (1120 l.) des recettes annuelles du groupe). Elles fluctuent selon le nombre de membres et surtout selon la proportion de confrères qui ont payé <sup>36 37</sup>.

Outre cet apport, une de sources de revenus les plus notables provient des legs et bienfaits. Ils constituent 25 % des recettes (891 l.). Le plus souvent, les donateurs remettent de l'argent ou des biens en échange de prières et d'une participation à un cortège funèbre.

La fréquence des problèmes financiers a poussé la confrérie à tenter d'attirer les donateurs. La construction de caveaux, dont une partie est réservée aux bienfaiteurs, compte parmi ces mesures.

Une autre forme de participation des confrères est la contribution individuelle. Il est ainsi régulièrement fait appel à leur générosité. L'acquisition du Christ en marbre de Carrare est l'occasion pour la confrérie de faire appel à ses membres. Une délibération de 1759 prévoit notamment que les dépenses de décoration de l'église ne peuvent se faire que grâce à l'argent des frères et non celui de la confrérie.

Les autres recettes du groupe proviennent de la location des chaises que la confrérie place dans la chapelle lors des prédications de Carême. Une somme allant de 300 à 1000 l. en découle, soit environ 24% (845 l.) du budget annuel de la confrérie entre 1746 et 1760 <sup>38</sup>. L'avance d'argent par les trésoriers représente 19 % des recettes (665 l.).

Les dépenses de la confrérie s'élèvent en moyenne à 4120 l. entre 1746 et 1760. Les intérêts des prêts constituent 28% (1154 l.) des dépenses du groupe. Cette proportion est à peu près toujours la même. Les aumônes : pain distribué lors de la Saint Louis <sup>39</sup>, aide aux confrères indigents, sont toujours comprises entre 200 et 300 l. (7%). Les salaires du chapelain, du bedeau, mais aussi du prédicateur et de l'organiste, oscillent entre 800 et 1000 l. et constituent en moyenne 19% des dépenses (783 l.). Parmi les sommes les plus considérables, le remboursement de l'argent avancé par le trésorier est d'environ 865 l. (21%). Le paiement d'ouvriers et l'achat de matériel pour la chapelle font partie des dépenses aléatoires. Elles peuvent aller jusqu'à 35%, mais s'élèvent en moyenne à 24% (1030 l.).

### ***La confrérie face à ses problèmes d'endettement***

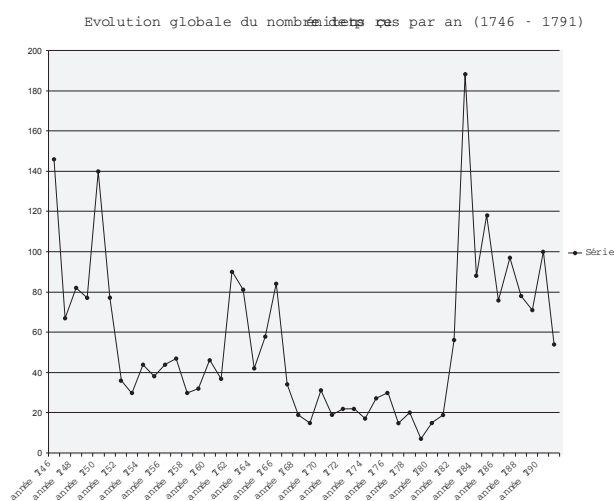
Des problèmes financiers entraînent une grave crise à l'intérieur du groupe, entre 1773 et 1785. Ils découlent d'un endettement massif mal maîtrisé <sup>40</sup>. Dès le début des années 1750, la compagnie est fortement endettée à cause de la construction de l'église de la rue des Etuves en 1746. En 1761, le passif s'accroît particulièrement par suite de l'acquisition d'un nouveau terrain, que la compagnie achète lors de l'inféodation d'un chemin situé entre la chapelle et les remparts. De coûteux travaux sont alors menés dans l'église <sup>41</sup>. Dix ans plus tard, les signes de l'endettement apparaissent : des créanciers attaquent la confrérie et des huissiers saisissent quelques biens <sup>42</sup>. La dépense de 1761 est alors dénoncée comme injustifiée, ce qui entraîne une querelle à l'intérieur du groupe qui dure jusqu'en mars 1785. Ces dissensions et ces difficultés ont une influence directe sur l'évolution du recrutement de la confrérie.

## ***L'évolution du recrutement et la structure sociale des effectifs de la confrérie des pénitents bleus***

Avant d'aborder l'analyse de l'évolution du recrutement de la confrérie des pénitents bleus entre 1746 et 1791, il convient de souligner l'importance numérique de ce groupe. En 1781, la confrérie des pénitents bleus comprend " 1200 frères <sup>43</sup>". Le même chiffre est donné pour la confrérie des blancs en 1791 <sup>44</sup>. A titre de comparaison, la compagnie des pénitents bleus de Toulouse comprend 568 frères en 1778 <sup>45</sup>, total à peu près identique à celui des confrères de la Sainte-Vraie-Croix de Montpellier en 1757 <sup>46</sup> : 536 membres <sup>47</sup>.

L'importance des effectifs pourrait induire une rapide ascension, mais, après un départ fulgurant, le succès de la confrérie cesse en 1766. Une crise s'étend alors jusqu'en 1782, date à laquelle la compagnie connaît une " nouvelle jeunesse ", qui dure jusqu'à sa suppression en 1792.

### ***Les variations du recrutement de la confrérie entre 1746 et 1791***



#### **1- De 1746 à 1766 :**

##### **Du succès initial à une progressive stabilisation**

En 1746, le démarrage est important avec cent quarante-six entrées. Ces premiers adhérents sont les anciens membres de la confrérie Saint Claude et Saint Barthélémy. En 1748, la bénédiction de la chapelle et l'affiliation avec la compagnie de Toulouse peuvent expliquer l'entrée de quatre-vingt-deux nouveaux confrères.

Les répercussions de ces événements se font aussi sentir en 1749, année qui voit une légère modification des statuts par l'évêque - ils réaffirment le caractère officiel de la confrérie (soixante-dix-sept reçus). En 1750, cent quarante nouveaux pénitents entrent dans la société. Une première cause pourrait provenir du jubilé de 1750. L'examen de la provenance sociale des admis révèle que l'entrée de nombreux militaires est à l'origine de ce fort recrutement. Ils sont cinquante-six reçus et constituent 40% des cent quarante membres admis cette année-là. En 1751, les réceptions restent nombreuses, mais sans excès (soixante-dix-sept reçus).

Jusqu'alors, la confrérie fait preuve d'une excellente santé,

mais en 1752 (trente-six entrées), une chute considérable s'amorce, avant de se stabiliser jusqu'en 1761. Pendant ces neuf années, la moyenne des réceptions annuelles passe à 35,4. L'origine de cette dépression pourrait provenir d'un problème de place. L'église des confrères est en effet régulièrement décrite comme trop petite. Les chiffres sont d'ailleurs bien meilleurs, en 1762, lorsque les pénitents décident d'acheter un terrain pour agrandir l'église <sup>48</sup>. Les entrées remontent à quatre-vingt dix. Cette augmentation peut aussi être mise en relation avec la réception de certains grands personnages en 1761 <sup>49</sup>. Le début de la construction des caveaux dans l'église des pénitents peut avoir attiré de nouveaux adhérents qui profitent ainsi, à moindre frais, d'une sépulture dans la crypte de l'église. L'inhumation dans une enceinte sacrée ne laisse pas insensible les fidèles, la confrérie affirme à cette occasion sa raison d'être : une " famille capable de prendre en charge le sort de ses membres dans l'au-delà " <sup>50</sup>.

A travers les projets d'agrandissement de l'église et de construction de soixante-douze caveaux, la confrérie fait en quelque sorte sa promotion et le recrutement augmente en conséquence. De plus, le 3 juin 1761, les pénitents bleus font encore parler d'eux : aux confrères s'ajoutent dès lors des confrères. Cet élan se poursuit en 1763 avec quatre-vingt-un nouveaux adhérents reçus.

Après une baisse en 1764 et 1765 (quarante-trois, puis cinquante-huit entrées), une remontée a lieu en 1766. Cette soudaine augmentation ne s'explique pas facilement, on peut cependant penser que la réception du ministre d'Etat de Bernis en 1765 a renforcé le prestige de la confrérie <sup>51</sup>.

#### **2- De 1767 à 1782 : Une crise du recrutement**

La rechute en 1767 est très nette (trente-quatre entrées) et se poursuit jusqu'en 1782. Cause et, à la fois conséquence de la chute, les problèmes financiers qui secouent alors la confrérie. Elle a alors du mal à maîtriser l'endettement consécutif aux chantiers du début des années 1760. Si les ambitieux projets de 1762 ont certainement attiré de nombreux confrères, l'arrêt des travaux qui laisse l'église dans un état inachevé donne une image très négative aux éventuels adhérents. Plus tardivement, en 1776, la confrérie subit les conséquences de l'Edit Royal qui interdit les sépultures dans les églises : la désaffection pour la confrérie. La naissance et la croissance de la Franc-Maçonnerie à Montpellier peuvent aussi avoir causé la chute du recrutement. Certains pénitents y adhèrent, tout en restant actifs dans la chapelle, mais cette double appartenance ne concerne pas plus de 15 % des confrères <sup>52</sup>. Il est donc possible qu'un type de population, qui aurait traditionnellement été attiré dans la confrérie, ne le soit alors que par la loge. Ce sont notamment les artisans, très présents dans les effectifs de la confrérie des pénitents bleus qui, dès 1765, subissent l'attrait de la récente loge de la Bonne Intelligence <sup>53</sup> qui recrute spécialement dans ce corps de métier. Par ailleurs, la loge Ancienne et Réunion des Elus, à dominante négociante, se joignent à elle en 1776 <sup>54</sup>.

#### **3- De 1782 à 1791 : une " nouvelle jeunesse "**

En 1782, l'arrivée de cinquante-six confrères met un terme à la crise. En 1783, le sommet est atteint avec cent quatre-vingt-huit réceptions <sup>55</sup>.

L'année 1784 accuse une baisse, quoique le recrutement reste important (quatre-vingt huit entrées). En outre, il s'oriente vers des catégories plus modestes, la présence de paysans dans la confrérie est d'ailleurs consolidée, avec l'entrée de dix-neuf ruraux.

Les années 1784, 1785, 1786 et 1787 confirment le rétablissement d'une confrérie qui retrouve son nombre d'entrées aussi important que dans ses cinq premières années. Une légère baisse est cependant amorcée entre 1788 et 1789, avec respectivement soixante-dix et soixante et onze reçus, mais, en 1790, la confrérie accueille à nouveau une centaine d'adhérents. Cette remontée s'explique par l'entrée de vingt-huit membres volontaires du régiment des Dragons. En 1791, la baisse est considérable puisque la confrérie ne reçoit que cinquante-quatre adhérents, dont quarante-sept prêtres. Cette crise s'observe aussi chez les pénitents blancs qui reçoivent cinquante-six nouveaux confrères en 1789, trente-huit en 1790 et seulement seize en 1791<sup>56</sup>.

La vitalité du recrutement de la confrérie dans les années 1780 n'est pas propre aux pénitents bleus ; les blancs affichent aussi de bons chiffres avec 746 réceptions entre 1780-1791 contre 962 réceptions chez les bleus. Comment expliquer ces variations ?

A l'intérieur de périodes de dynamisme et de crises nettement observables, une grande irrégularité règne d'une année sur l'autre. Le nombre de recrutés dépend, le plus souvent, de l'entrée de membres d'un même corps dans la confrérie, principalement des militaires, des artisans, parfois des " ruraux " et plus rarement des prêtres.

L'attrait de la confrérie dépend aussi de l'image qu'elle offre dans la ville. L'état de sa chapelle est ainsi un des premiers critères de jugement. Il a été constaté que les crises de recrutement coïncident avec des problèmes de locaux ou des crises financières.

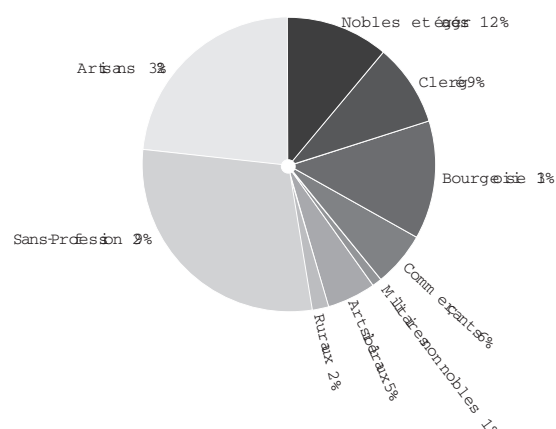
Un troisième facteur peut résider dans la qualité des prédications, dont la chapelle est le théâtre en temps de carême<sup>57</sup>. Ces manifestations préoccupent considérablement nos confrères qui n'hésitent pas à faire de grandes dépenses à cette occasion. La recherche de prédicateurs prestigieux est un souci constant de la confrérie. Les missions, dont la ville est souvent le théâtre, peuvent aussi pousser des fidèles à redoubler de piété. L'adhésion à une des confréries de pénitents est parfois consécutive à ces manifestations religieuses.

D'éventuels départs massifs de certaines classes sociales, comme ceux observés lors des études sur les confréries de Provence, peuvent-ils expliquer les variations du recrutement ? Existe-t-il des périodes où certaines classes sont d'avantage présentes que d'autres ? La provenance sociologique des pénitents bleus de Montpellier a pu être étudiée grâce à la mention, dans les registres de réception, du nom et parfois du métier du confrère<sup>58</sup>.

### Evolution de la composition sociale du corps des confrères

Les 2571 pénitents reçus entre 1746 et 1791 ont donc été classés dans ces catégories ainsi représentées<sup>59</sup> :

Les catégories socio-professionnelles présentes dans la confrérie des pénitents bleus (1746-1791)



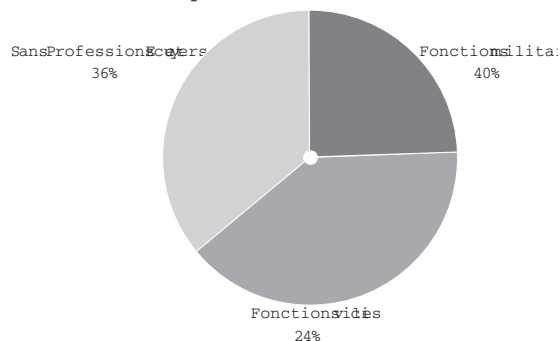
On remarque, tout d'abord, le caractère très éclectique du recrutement de la confrérie des pénitents bleus. Si les artisans ont une prépondérance certaine, que leur importance numérique dans la société montpelliéraine justifie, les bourgeois, le clergé et les nobles y sont aussi largement représentés<sup>60</sup>. La compagnie semble ainsi former un groupe ouvert, socialement proche de la société dans laquelle il évolue à l'exception des plus pauvres qui ne peuvent payer leur cotisation. Son hétérogénéité est mise en évidence lors d'une comparaison avec le recrutement de confréries toulousaines, étudiées par Jean-Luc Boursiquot<sup>61</sup>.

### Evolution de chaque classe sociale

#### Les nobles

Entre 1746 et 1791, la compagnie des pénitents bleus reçoit 327 nobles, soit 11,29% des nouveaux confrères pendant la période. Le type de fonctions qu'ils occupent se présente ainsi :

Fonctions des nobles reçus dans la confrérie des pénitents bleus (1746-1791)



82 nobles " de robe " entrent dans la confrérie durant la période. Les différents corps administratifs et judiciaires de la ville sont représentés<sup>62</sup>.

Les nobles militaires sont beaucoup plus nombreux (127), mais jouent un rôle bien moindre. Ils se portent en effet rarement volontaires pour assumer des charges dans la confrérie.

Les deux premières années (1746-1747), les nobles constituent seulement 5% des reçus. C'est à partir de 1748 que

leur nombre connaît une réelle croissance jusqu'à atteindre 38% en 1750 (soit soixante-deux individus) et 30% en 1751.

Ce fort recrutement noble s'explique par l'entrée massive de militaires. Les quarante-cinq membres entrés en 1750 représentent en effet 72,5% des soixante-deux nobles reçus cette année-là<sup>63</sup>. Après ces fortes proportions, leur part se stabilise aux alentours des 12% avant de remonter, à partir de 1756 (18%) et d'atteindre son apogée en 1760 (40%). Cette période de fort recrutement noble (1756-1760) se retrouve aussi chez les blancs. Mais ce chiffre a peu de signification tant le recrutement total a baissé. Une entrée massive de militaires nobles a lieu, à nouveau, en 1762, mais avec une moins grande intensité. De 1772 à 1787, la proportion de nobles dans le recrutement annuel de la confrérie ne franchit pas les 7%.

La diminution des nobles entre 1766 et 1781, qui coïncide avec un délaissement général de la compagnie, se termine dans les années 1790. La crise des élites observée en Provence par M. Agulhon existe ici sous une forme moindre.

## Les bourgeois

La population bourgeoise des pénitents bleus est représentative de toutes les formes de bourgeoisie présentes dans la société de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les différentes provenances sont en outre très équilibrées : il n'y a aucune sous-représentation<sup>64</sup>. Les bourgeois incarnent une force régulièrement présente dans le recrutement annuel de la compagnie (20 % des effectifs).

Mais à partir de 1769 les bourgeois reçus sont donc surtout issus du milieu des affaires. Si l'on ne peut parler d'une fuite des notables à l'approche de la Révolution, un relatif changement de notabilité s'opère.

## Le clergé

9 % de membres du clergé sont dénombrés parmi les confrères. Parmi eux 58% de membres du clergé séculier, soit cent onze individus<sup>65</sup>. Le clergé régulier représente 39% des ecclésiastiques présents, soit soixante-seize membres<sup>66</sup>.

Jusqu'en 1775, la confrérie reçoit une moyenne de 10 % de membres du clergé après cette proportion tombe à 5%. Il semble qu'à l'image de leurs évêques, qui combattent les "dévotions profanes" imputées aux confréries d'alors<sup>67</sup>, les membres du clergé séculier délaissent la confrérie. Ils ont été jusqu'alors plus nombreux que les réguliers, mais la tendance s'inverse pendant cette période. Les listes donnent, pour 1775-1790, onze séculiers (35,48%) contre vingt réguliers (64,5%). Malgré un sommet en 1791<sup>68</sup>, s'observe une véritable crise du recrutement dans la seconde moitié de la période étudiée, tout comme pour les nobles.

Le recul des élites nobles et cléricales, à partir des années 1770, se vérifie-t-il dans l'analyse de l'évolution des artisans reçus dans la confrérie ? Assiste-t-on à une plus forte fréquentation populaire ?

## Les artisans

Les artisans forment ainsi la première catégorie représentée dans la confrérie. Leur prépondérance commence dès 1746 et dure d'abord jusqu'en 1749. Pendant ces trois

premières années, ils sont en moyenne 35% des pénitents reçus. La décennie 1750 voit cependant une baisse importante de leur représentativité (15,8%) qui s'explique par des réceptions ecclésiastiques et nobiliaires. C'est au moment où le recrutement de ces deux classes est moindre que les artisans retrouvent de bons pourcentages (24% entre 1760 et 1767). Le caractère populaire du recrutement des confrères bleus s'affirme de manière croissante au début des années 1770 (34% d'artisans reçus entre 1773-1776), mais connaît une soudaine chute dans la deuxième moitié de la décennie (1777-1779 : 11%).

Avec l'augmentation du recrutement général au début des années 1780, les artisans retrouvent la confrérie en grand nombre (28% des nouveaux venus entre 1780 et 1787 appartiennent à ce groupe). En 1789 et 1790, la confrérie confirme son caractère populaire avec respectivement 38% et 20% d'artisans. Une autre catégorie, plus modeste, incarne aussi ce trait de la confrérie. Il s'agit des "marchands" (professions du transport, de l'alimentation, des métaux, de l'hôtellerie, du textile...).

### Que tirer de ces observations ?

Entre 1746 et 1749, on remarque un fort recrutement populaire et une très faible présence des clercs et des nobles. Les deux premiers ordres du royaume polarisent, entre ces deux dates seulement, 12,16% des reçus. Lors des trois années qui suivent, la tendance s'inverse, notamment grâce à l'entrée de militaires par régiments. De 1749 à 1765, un équilibre s'installe, les nobles et les clercs représentent en moyenne 30% des reçus. Entre 1765 et 1785, une chute du recrutement des nobles, mais surtout l'arrêt presque total de l'entrée de clercs, fait de la confrérie des pénitents bleus un groupe très populaire, recevant en moyenne 88,3% de membres du Tiers-Etat venant de différents milieux. Cette tendance est quelque peu remise en cause entre 1786 et 1791 où ce chiffre passe à environ 80%. La première moitié de la période étudiée voit 17% de nobles entrer, la seconde seulement 7%. Ce relatif amoindrissement des élites nobles et cléricales, à partir de 1765 touche-t-il le "gouvernement" de la compagnie ? Quelles classes sociales occupent les différentes charges de la confrérie ?

### *Analyse sociologique des prévôts de la compagnie des pénitents bleus*<sup>69</sup>

Entre 1746 et 1791, trente-huit premiers prévôts se succèdent à la tête de la confrérie. Certains d'entre eux siègent plusieurs années consécutives, malgré l'interdiction portée par les statuts<sup>70</sup>. Cet article est transgressé à plusieurs reprises, notamment dans des périodes de crise. Il arrive que la confrérie choisisse un illustre personnage, totalement absent des débats. C'est alors le deuxième prévôt qui dirige la confrérie<sup>71</sup>. Par ailleurs, alors qu'aucune règle ne l'oblige, les confrères élisent souvent un premier prévôt issu de la noblesse locale<sup>72</sup>.

Quelles sont les remarques que l'on peut faire sur la compagnie à travers les statistiques établies ? Existe-t-il un cursus ? Peut-on affirmer comme G. Le Bras que "la confrérie est une monarchie constitutionnelle où chacun peut-être prince à son tour"<sup>73</sup> ?



## Trois prévôts, trois classes sociales

Quelle que soit la forme qu'elle prenne, la noblesse est toujours sollicitée au poste de premier prévôt de la confrérie. Parmi les trente-huit premiers prévôts, tous nobles, il y a 60,5%, soit vingt-deux représentants, de la " haute robe " montpelliéraine. Se trouvent par ailleurs 13.15% de nobles sans profession et 10.52% d'ecclésiastiques nobles. Les nobles militaires polarisent 13.15% des places de premiers prévôts et ont tout exercé entre 1746 et 1760 (5)<sup>74</sup>. Ils furent, pour la plupart, détenteurs de hautes fonctions dans l'administration de la ville ou de la province<sup>75</sup> mais ils ne s'impliquent pas dans la confrérie.

Seize premiers prévôts sur trente-huit, soit 42%, n'ont occupé aucune charge dans la confrérie. Il n'y a pas de réel cursus dans le groupe<sup>76</sup>.

Les nobles sont pratiquement absents de la charge de deuxième prévôt. La première catégorie représentée à ce poste est la bourgeoisie, avec 76,92% (vingt sur vingt-sept). Elle se divise en onze hommes de loi, dont huit procureurs et trois notaires, et en neuf " hommes d'affaire ", la plupart appelés " négociants ". Parmi les autres catégories, il y a 15,38% de commerçants soit quatre sur vingt-six, un prêtre et un " sans profession " (7,69%).

Au total, 50% des deuxièmes prévôts appartiennent donc au milieu de la finance et du commerce (13) ; 42% sont des hommes de loi (11) et 8% des " sans professions " ou des clercs (2). Si les nobles tiennent la charge de premier prévôt, c'est donc aux bourgeois que l'on confie très majoritairement la place de deuxième prévôt.

A l'inverse de la progression observée dans certaines loges maçonniques, les deuxièmes prévôts ne sont pas amenés à occuper la place de premier prévôt. La fonction de deuxième prévôt ne s'insère pas non plus dans un cursus particulier, il n'y en a en effet qu'un seul d'entre eux qui fut troisième prévôt.

Les artisans sont les mieux représentés au poste de troisième prévôt, avec 53,8%. Viennent ensuite 23,07% de marchands non-bourgeois en majorité des fripiers.

Deux types de charges se distinguent : celles qui exigent un savoir-faire particulier et celles qui sont théoriquement accessibles à tous les confrères, indépendamment de leur origine sociale. Force est de constater que la plupart des charges proposées étant techniques, elles sont donc majoritairement confiées à des pénitents dont les compétences professionnelles permettent de les assumer (prevôts, syndics, secrétaires, trésoriers). Les nobles et les bourgeois de la confrérie sont, par leur formation, très sollicités à participer aux différentes charges proposées. Les fonctions qu'ils occupent, correspondent souvent au type de profession qu'ils exercent, ce qui n'a rien de surprenant.

Il a paru intéressant de dresser un état de la présence de chaque groupe social parmi les officiers de la confrérie, en établissant un rapport entre la population totale d'une catégorie et le nombre de ses membres occupant les charges d'officiers de la confrérie.

Les membres de l' " Etat Bourgeois ", les plus nombreux, avec cinquante-huit individus impliqués dans les charges, prennent la seconde place<sup>77</sup>. Mais ils sont les plus présents, occupant toujours le premier ou le second rang des catégories les plus présentes à chaque charge. Le constat est le même à

Toulouse où " l'activité de la bourgeoisie est très forte " <sup>78</sup>. Les statistiques mettent donc en évidence leur rôle moteur dans la confrérie des pénitents bleus à la veille de la révolution. Inversement les quarante-sept nobles (soit un taux de 15,4%) impliqués dans les affaires de la confrérie sont à 92,8% premiers prévôts ou syndics. Si l'on exclut les 40% de militaires, pour la presque totalité inactifs<sup>79</sup>, le taux d'activité des nobles passe alors à 23%.

Dans la confrérie, comme dans la société du XVIIIème siècle en général, les nobles sont confinés à certaines places privilégiées<sup>80</sup> que leur octroie leur rang. L'initiative et le dynamisme sont incontestablement du côté des bourgeois, omniprésents aux charges proposées.

Loin derrière le groupe de tête " marchands-bourgeois-nobles ", arrivent les quarante-cinq représentants de la catégorie des artisans. La faiblesse de leur implication s'explique par l'existence de nombreuses charges " techniques " qui nécessitent la maîtrise de l'écriture et de la lecture. Seulement représentés dans quatre charges, les artisans en monopolisent nettement trois. Quatorze d'entre eux occupent l'importante place de troisième prévôt, ainsi que la charge de choristes et secondairement de sacristains. A l'inverse des membres de l' " Etat Bourgeois " omniprésents, les nobles et artisans occupent des charges qui leur sont traditionnellement attribuées. Le constat de J.L Boursiquot, affirmant que " les classes populaires (des confréries toulousaines) sont pratiquement écartées des charges " <sup>81</sup> ne s'applique pas à la confrérie des pénitents bleus.

En outre, la faible présence d'ecclésiastiques aux charges de la confrérie (5,6%) laisse penser que l'adhésion des clercs n'était généralement pas suivie d'une réelle fréquentation des assemblées ou qu'ils ne souhaitent pas s'investir dans la direction d'un groupe laïc. En effet, des ecclésiastiques présents aux élections auraient été sollicités, la plupart ayant une formation largement suffisante pour occuper certaines charges<sup>82</sup>. C'est la charge de visiteurs des malades qui a attiré la plupart d'entre eux – ce qui est logique - (61,5% soit huit des treize clercs).

## *Conclusion générale de l'étude sociologique*

L'analyse du recrutement de la confrérie et de l'origine sociale des officiers révèle une constante présence de la bourgeoisie. Une relative désaffection des nobles pour la confrérie est compensée par un engagement plus grand. Les nobles d'épée s'impliquent très peu dans les affaires de la confrérie : c'est leur absence à partir de 1769 qui fait baisser la part du recrutement noble.

Comme R. Sauzet pour les pénitents blancs de Nîmes<sup>83</sup> et J-L. Boursiquot, pour les confréries de Toulouse, cette étude confirme qu'en Languedoc, le délaissement des compagnies de pénitents par les élites n'est que très relatif.

## *Les rapports de la confrérie avec d'autres corps : appartenances, relations et conflits*

### Les pénitents francs-maçons

Les deux associations, basées sur des concepts d'entraide, de fraternité et de recherche spirituelle, ont nécessairement des caractères très voisins. Il n'est donc pas étonnant de trouver

dans les effectifs des loges montpelliéraines des pénitents bleus, malgré l'interdiction faite aux catholiques d'adhérer à la Franc-Maçonnerie portée par Clément XII en 1738 et aggravée par la menace d'excommunication formulée par Benoît XIV en 1751<sup>84</sup>.

A Montpellier, les pénitents se concentrent surtout dans deux loges. La loge Urbanité, dont les constitutions datent du 1er mai 1775, compte soixante-dix membres en 1782 dont dix anciens ou futurs officiers prévôt des pénitents bleus, tous illustres. Une récente étude affirme que 15,6% des membres de cette loge appartenaient à la compagnie des pénitents blancs, chiffre sensiblement égal à celui des pénitents bleus présents. Il s'agit aussi des plus illustres membres de la confrérie<sup>85</sup>.

Sur les seize pénitents, qui adhèrent à la Triple Alliance entre 1776 et 1784, il y a seulement quatre officiers. Le recrutement est ici plus humble qu'à la loge de l'Urbanité : deux d'entre eux furent deuxièmes prévôts<sup>86</sup> et deux autres sacristains<sup>87</sup>.

Les pénitents qui sont aussi francs-maçons font partie de l'élite qui fréquente les différents cercles de sociabilité. Certains d'entre eux se consacrent à la Société des Beaux-Arts dont ils sont membres, élèves ou associés.

### Les pénitents membres de la société des Beaux-Arts

Quatre membres éminents de la loge aristocratique et bourgeoise de l'Urbanité et des pénitents bleus sont aussi présents parmi les membres de la société des Beaux-Arts<sup>88</sup>. Il s'agit du chanoine de Montessus, prévôt en 1779 et modérateur de la société en 1781 et 1782, de Bernard Deydé et du président Aurès<sup>89</sup>. L'amateur d'art et d'histoire naturelle, Philippe de Joubert, qui fait partager à la confrérie son goût pour l'art<sup>90</sup>, est aussi du nombre<sup>91</sup>. Parmi les autres membres de cette Société figure Joseph-Thomas Rey, musicien, entré dans la confrérie en 1771, le peintre Jacques Bestieu, directeur de la société en 1785, entré cette même année chez les pénitents bleus, le libraire Abraham Fontanel, par ailleurs membre de la loge de la Triple Alliance, fut économiste de la Société de 1779 à 1786<sup>92</sup>.

La confrérie apparaît donc bien le lieu d'une sociabilité artistique et pas seulement religieuse. Des artistes s'y rencontrent autour de mécènes qui leur procurent des commandes. Des amitiés, indispensables au financement de la carrière d'artistes de talent, se lient aussi comme entre le peintre Vien et de Joubert<sup>93</sup>.

La Société Royale des Sciences ne comprend pas en revanche, de pénitents bleus. Cette absence peut, en autres choses, s'expliquer par les conflits qui l'ont opposée à la confrérie<sup>94</sup>.

En conclusion, les confrères présents dans les nouvelles sociétés nées du siècle des Lumières sont souvent des notables : vingt-deux des quarante et un confrères présents dans les loges et la société des Beaux-Arts (artistes compris) ont été officiers de la compagnie. Ces hommes ne quittent d'ailleurs pas un groupe pour un autre mais, cumulent.

### Les sœurs ennemies : la rivalité des pénitents bleus et blancs

Les rapports entre les deux plus grandes confréries de la ville commencent même avant la constitution des pénitents bleus. Jules Delalain rapporte que les confrères de Saint-Claude et Saint-Barthélémy, chassés par les carmes déchaussés en 1745, songent pendant une période, à fusionner avec la confrérie des pénitents blancs<sup>95</sup>.

Avec la promulgation de leurs statuts en 1746, les pénitents bleus règlent leurs rapports avec leurs homologues. Ils excluent toute réception de ceux qui auront été reçus dans la compagnie des blancs. Cette décision, prise en accord avec eux<sup>96</sup>, vise à éviter les litiges qui peuvent avoir lieu lors de services funèbres des membres appartenant aux deux corps. Cet accord sera plusieurs fois transgressé et certaines affaires seront arbitrées, non sans peine par les évêques.

Au lieu de permettre une médiation entre les deux sociétés, les quelques illustres personnages qui sont reçus dans les deux corps deviendront des enjeux pour les deux confréries. Le convoi funèbre de Fulcrand D'Aigrefeuille qui " par sa qualité de premier président de la Cour des Aides et Finances était au-dessus des règles ordinaires<sup>97</sup>" est l'occasion d'une des plus grandes querelles entre les confréries. Il avait d'abord été reçu chez les bleus, en 1754, puis chez les blancs en 1760<sup>98</sup>.

Ainsi, ce sont les questions de prestige qui semblent cristalliser les rivalités des deux confréries. La préséance dans la procession est un autre sujet de rivalités. En tant que confrérie religieuse les pénitents bleus sont les plus anciens, mais en tant que confrérie de pénitents, ce sont les blancs qui les devancent<sup>99</sup>. En 1762, le rapprochement des deux compagnies est consécutif à la lutte commune entreprise en 1762 contre les Marguilliers de Notre-Dame-des Tables. Ceux-ci prétendent être les seuls fournisseurs de draps funéraires de la ville, chose que les deux confréries leur disputent.

### Conclusion

Au terme de cette histoire quels sont les grands traits qui ressortent ?

La Compagnie présente quelques aspects originaux, celui notamment : son rattachement à un long passé qui plonge ses racines dans l'ancienne confrérie médiévale de saint Claude. Et ce n'est pas un vague souvenir. Sans cesse les pénitents font appel à leur héritage, sans cesse les pénitents se réfèrent à leur passé. La compagnie qui vient de naître et se développe en cette deuxième moitié du XVIIIème n'en adopte pas moins divers traits modernes. Ainsi l'absence d'obligation de participation aux offices, la double appartenance de quelques membres aux loges francs-maçonniques et sociétés diverses ou le caractère honorifique de la nomination de certains officiers font d'elle une confrérie moderne. Son attachement au culte du Saint-Sacrement, dévotion typique des XVII et XVIIIe siècles, les déviations profanes observées lors des processions et l'ouverture du groupe à de nombreuses classes sociales, autant d'éléments qui vont dans le même sens.

Il est remarquable que, bien que la confrérie soit présidée

par des nobles, la réalité du pouvoir appartient à la classe bourgeoise, très active à tous les niveaux de l'administration du groupe. La désertion des nobles et des notables, à laquelle aboutissent certaines études sur les confréries de Provence, n'est ici que très relative. Seule la noblesse d'épée est réellement touchée.

Autre élément original des auteurs ont été amenés à constater que, vers 1750, l'institution pénitente décline<sup>100</sup>. La situation observée dans la confrérie des pénitents bleus, comme des blancs d'ailleurs, montre qu'il n'en va pas de même à Montpellier. L'analyse de l'évolution des effectifs l'a prouvé : cinquante-sept entrées nouvelles, en moyenne sur quarante-cinq ans, avec des pointes dépassant certaines années cent quatre-vingt entrées, en 1783 par exemple, n'est pas un mince record. La compagnie montre ainsi sa vitalité et son dynamisme. A quoi attribuer ce succès ? La large ouverture sociale du recrutement de la confrérie, sa jeunesse, l'éclat de ses processions, mais aussi le fait qu'elle n'ait qu'une concurrente directe peuvent en être des éléments

d'explication. A Montpellier, il n'y a pas la palette de choix que l'on trouve dans d'autres villes.

Justement, une des originalités majeures des pénitents bleus de cette ville, par rapport à certaines autres confréries urbaines du Midi, c'est l'absence de spécialisation sociale. Cela tient à sa filiation à la confrérie de Saint Claude, mais aussi au fait que l'attachement d'une classe sociale à une confrérie est un phénomène typique des villes où de nombreuses confréries sont implantées.

Finalement, ce qui nous frappe le plus en regardant vivre cette confrérie, c'est qu'elle constitue une sorte de microcosme, une sorte d'image en réduction de la société montpelliéraine du temps, incomplète et imparfaite certes, mais si vraie que nous avons pu retrouver dans l'Anonyme de Montpellier de 1768 les catégories sociales rencontrées chez les pénitents. Tout un monde riche de la diversité sociale, où les grands de la ville côtoient les petits et les plus humbles, dans l'espace du chœur ou sur les catalogues des inscrits, exposés dans l'église.

---

## Notes

---

1. J. Delalain, *Les pénitents blancs et les pénitents bleus de la ville de Montpellier*, Montpellier, J. Martel, 1874, p. 101. Ces structures se trouvaient à l'emplacement actuel du Lycée de la Providence, à proximité de la cathédrale Saint-Pierre.
2. P. Gariel, *Idée de la ville de Montpellier*, p.124
3. *Notice historique et chronologique concernant l'ancienne confrérie établie à Montpellier, sous l'invocation de Notre Dame du Charnier, Bassin Saint-Claude et Saint-Michel, Charité Saint-Barthélémy dénommée, depuis 1746, dévote et royale confrérie des pénitents bleus*, Montpellier, Tournel, 1822, 29 p., cf. p. 6.
4. *Notice historique et chronologique...*, p. 7.
5. J. Delalain, *Les pénitents...*, p. 106.
6. J. Delalain, *Les pénitents...*, p. 113.
7. L. Guiraud, *La paroisse Saint-Denis*, Montpellier, J. Calas, 1887, 320 p., cf. p. 223.
8. Le choix de la couleur bleue peut s'expliquer par le rayonnement de la confrérie des pénitents bleus de Toulouse. Portant le titre de dévote et royale, celle-ci avait accueilli Louis XIII et Louis XIV.
9. Evêque de Montpellier entre 1738 et 1748.
10. Sur les soixante-cinq articles que comprennent les statuts, les cérémonies religieuses font l'objet de treize, soit 21,5%.
11. L'ordre exact des confrères qui vont à l'offrande, par exemple, n'est pas laissé au hasard. L'article quarante-deux des statuts précise qu'elle se fait selon l'ordre d'importance des officiers. Un règlement de 1755 le complète en affirmant qu'ensuite les confrères s'y rendront " par ordre de réception ". La hiérarchie est identique pour le commencement de l'office.
12. En 1759, les confrères obtiennent des expositions " les jours de fête de l'Assomption et la nativité de Saint Jean-Baptiste ". En 1750, pour " le samedi de Carême, le lundi de Pâques, le dimanche de Quasimodo ".
13. J. Berthelé, *Montpellier en 1768 et 1846, d'après deux manuscrits anonymes*, Montpellier, Serres et Roumegous, 1909, p. 114.
14. Les évêques ont généralement peine à réguler les processions. Les cortèges des pénitents blancs et bleus font l'objet de nombreuses ordonnances qui réitèrent régulièrement les mêmes mises en garde. Outre le sérieux que les prélats veulent instaurer dans les processions, en en excluant les enfants qui attirent l'attention de la foule, c'est la durée même des cortèges qui est remise en cause. En effet, la procession conclut souvent une journée de prières et d'offices qui commence tôt le matin. Elle débute donc tard dans l'après-midi et

- ne finit pas avant la nuit. Les récits permettent de constater l'excitation qui s'empare des confrères lors de ces manifestations. Dans ces moments le groupe peut faire corps comme se dissoudre en disputes sur des points de détails.
15. Registre 2, Stat. 1746, Art. 22.
16. L'accompagnement spirituel des mourants peut aussi impliquer la totalité des confrères, sur décision du bureau de direction, lorsqu'un grand personnage ou un bienfaiteur notoire se meurt. Il s'agira alors rarement de visites mais de toute une série de prières et d'offices récités pour la " conservation " de l'agonisant au nom du dogme de la communion des Saints qui fait bénéficier chaque membre des prières des autres. Par ailleurs, une distribution de pain est en usage à partir de 1757.
17. Registre 2, Stat. 1746, Art 50.
18. Registre 2, Stat. 1746, Art 51.
19. R. Bertrand, *Les Provençaux et leurs morts : recherche sur les pratiques funéraires, les lieux de sépultures et le culte du souvenir des morts dans le sud-est de la France depuis la fin du XVIIe siècle*, Thèse sous la direction de M. Vovelle, Paris, 1994, 1438 p., p. 105.
20. Registre 7, Délib. septembre 1766.
21. Registre 99 : " Observation sur la vérification des délibérations et emprunts faits par la confrérie ".
22. Parallèlement, les confrères continuent à lutter pour récupérer le cimetière " usurpé par les Carmes " afin de pouvoir y enterrer à nouveau. Dans une lettre à l'évêque du 8 juillet 1764, ils essaient de le convaincre en affirmant que " personne ne s'y promène ".
23. Ces pourcentages varient considérablement, selon les époques. Le bureau des officiers peut, en outre, renvoyer les " affaires de grande conséquence " à une assemblée générale. Cette assemblée se réunit par ailleurs automatiquement le 25 mars, jour de l'Annonciation, fête de la confrérie, pour élire ses officiers.
24. Registre 2, Stat. 1746, Art. 14.
25. Registre 2, Stat. 1746, Art. 15.
26. Registre 2, Stat. 1746, Art. 32.
27. La situation ne s'est pas présentée dans la période étudiée.
28. Registre 2, Stat. 1746, Art 6.
29. Registre 2, Stat. 1746, Art. 16.
30. Registre 2, Stat. 1746, Art. 23.
31. Registre 9, Délib. , 12 décembre 1780.
32. Registre 2, Stat. 1746, Art. 24.
33. Registre 2, Stat. 1746, Art. 34.

34. Registre 2, Stat. 1746, Art 35.
35. Moyenne observée dans le registre 45 qui rassemble les comptes des trésoriers jusqu'en 1760.
36. Ils peuvent aller jusqu'à représenter 48% certaines années (1753). Les statuts de 1749 mentionnent que la cotisation annuelle s'élève à deux livres, payables " chaque jour et fête Notre Dame de Marie entre les mains du trésorier ".
37. Les nombreuses études qui concernent les confréries de pénitents ont toutes révélé les difficultés de perception et la fréquence des conflits qu'induit le paiement. Globalement, le ton se durcit selon les difficultés au fil des années. La confrérie a en effet été assez laxiste jusque dans les années 1760 qui marquent une prise de conscience de difficultés financières liées à la reconstruction de la chapelle et à la mise en place de caveaux (une délibération de mars 1763 avoue même qu' " il serait dû à la compagnie 19000 l ").
38. L'octroi à vie d'une de ces chaises figure parmi les cadeaux que la confrérie consent pour ses fidèles serviteurs[38].
39. Le titre de compagnie dévote et royale est dû aux prières que la confrérie faisait pour la famille royale, notamment lors de la fête du prince régnant.
40. Registre 99, " Instruction contre les pénitents et autres administrateurs de la compagnie... ", février 1781 : " On fit bâtir une chapelle, cela coûta en tout 26500 l. "
41. Jean Nougaret, *Architecture religieuse, publique et militaire*, ouvrage à paraître : La reconstruction consiste en un " agrandissement du chœur (...) et adossement d'une série de chapelles contre les murs de la ville... ".
42. Registre 9, rappel dans la Délib. 26 novembre 1780.
43. Catherine Reboul, " Essai pour une étude sociale de la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier à la fin du XVIIIe siècle (1780-1792) ", *Etudes sur l'Hérault*, N.-S., n°7-8, 1991-1992, pp. 125-132.
- p. 127 : " En mai 1791, le frère Thorel conteste une décision du bureau des officiers, et cite le chiffre de 1200 frères pour la plupart absents et qui n'ont pas eu voix au chapitre ".
44. Registre 99, " Suite d'observations contre pénitents et administrateurs de la compagnie... ".
45. J-L Boursiquot, " Pénitents et société toulousaine au siècle des lumières ", *Annales du Midi*, Avril-juin 1976, p. 159-175, p. 161.
46. L. Guiraud, " La confrérie de la Sainte-Vraie-Croix ", p. 79.
47. Ces chiffres sont à nuancer, car une grande part de ses adhérents ne fréquente vraisemblablement pas ou peu la chapelle. En effet, des délibérations déplorent un fort absentéisme en parlant des " 300 membres de l'assemblée générale de 1779 " ou des " 1200 frères dont les 2/3 sont inconnus... ".
48. Cette première crise semble profiter aux autres confréries installées à Montpellier : alors que le recrutement des pénitents bleus n'est que de trente-huit individus en 1755, la confrérie de la Vraie-Croix reçoit cent quarante-sept nouveaux membres cette même année[48].
49. Le prestige de la confrérie est, nous l'avons vu, un enjeu pour les confrères. Les adhérents potentiels ne sont pas insensibles à la réception de grands personnages. L'entrée de Vissec, Baron des Etats en 1761, de Deloraine, Ecuyer et Pair de France peut donc avoir attiré de nouveaux adhérents.
50. R. Bertrand, *Les Provençaux et leurs morts...* p.114.
51. Pierre de Bernis (1715-1794) désigné " Archevêque d'Albi " par le registre de réception l'est effectivement depuis 1764. Il fut ministre des Affaires étrangères en 1756 et auteur du renversement des alliances qui engagea la France du côté de l'Autriche et la jeta dans la guerre de Sept ans.
52. Les rapports des effectifs des loges et de la confrérie sont plus longuement évoqués dans notre mémoire de maîtrise, p. 124.
53. Le 29 février 1779, la loge de la Bonne Intelligence devient la loge des Amis fidèles. Elle reçoit, par exemple, vingt-cinq membres en 1779 (B.N.F., FM2 312).
54. La Loge Ancienne et Réunion des Elus comprend vingt-quatre pénitents en 1779 (B.N.F., FM2 310.)
- Charline Rouzet, Franc-Maçonnerie et Francs-Maçons à Montpellier 1750-1820, Montpellier, Université Paul Valéry, Mémoire de maîtrise d'histoire Moderne (ss. Dir. Dominique Biloghi, 1995, 501 p., p. 14 précise à son sujet que " les négociants dominant, et qu'elle demande ses lettres d'agrégation au Grand Orient le 23 avril 1781... ".
55. Plusieurs entrées par corps entiers peuvent expliquer ce nombre extraordinairement élevé (Le record d'entrée était, jusqu'à présent, les cent quarante-six entrées en 1746, date de la naissance de la confrérie), dont celles des dix-huit négociants et seize " ruraux " (huit " jardiniers " et " huit ménagers ").
56. Le recrutement des pénitents blancs, entre 1780, est bien connu grâce à Catherine Reboul. " Essai pour une étude sociale de la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier à la fin du XVIIIe siècle (1780-1792) ", *Etudes sur l'Hérault*, N.-S., n°7-8, 1991-1992, pp ; 125-132.
57. Le type de population présent dans ces manifestations est cependant mal connu, les registres de délibérations évoquent plus les conditions matérielles indispensables pour les organiser.
58. 29,25% des 2571 noms ne sont pas accompagnés d'une mention de profession.
59. Le regroupement des nombreuses professions rencontrées en catégories a nécessairement impliqué des choix. Calquer notre étude sur un document de l'époque, en l'adaptant quelque peu, nous a paru être le meilleur moyen d'approcher la réalité sociale de la confrérie. Dans cette optique, l'auteur anonyme d'un manuscrit de 1768 (J.Berthelé, *Montpellier de 1768 et 1846, d'après deux manuscrits anonymes*, Montpellier, Serres et Roumegous, 1909) qui présente la société montpelliéraine en détail apporte un éclairage très précieux. Sa vision nous a conduit dans le choix de cette classification, qui cherche par ailleurs à se référer à des études déjà effectuées.
60. Un grand nombre de confrères n'ont pas mentionné de profession à leur entrée, était-ce un choix délibéré ou ne travaillent-ils réellement pas ?
61. Les chiffres donnés pour Toulouse en 1778 (Jean-Luc Boursiquot, " Pénitents et société toulousaine au siècle des lumières ", *Annales du Midi*, avril-juin 1976, pp.159-175.), révèlent que les bleus de cette ville ne comprennent à cette époque dans leurs rangs que 11% d'artisans/ruraux /marchands, tandis que les pénitents noirs de cette ville arrivent à 19%. En comparaison. La confrérie des pénitents bleus de Montpellier totalise 30,47% de classes dites " populaires " avec 23,15% d'artisans, auxquels il faut ajouter 5,48% de marchands et 1,84% de " ruraux ". A l'inverse, les pénitents blancs et gris de Toulouse en comprennent, respectivement, 47,9% et 49,3%. Il n'y a donc pas une sous-représentation ou une sur-représentation des classes dites " populaires " dans la confrérie des pénitents bleus, mais un équilibre. De forts contrastes sociaux apparaissent à Toulouse, laissant penser que chacune des quatre confréries de la ville possède un recrutement particulièrement ciblé. A l'inverse, la comparaison sociologique des membres des pénitents bleus et blancs de Montpellier révèle une assez grande parenté. En ce qui concerne les artisans, la comparaison est éloquent : ils représentent 31,4% des pénitents blancs et 29,10% des bleus, pour la période 1780-1792 (Les chiffres donnés par Catherine Reboul concernent cette période).
62. On compte parmi eux 5 membres du présidial, 14 de la cour des comptes, 9 du bureau des finances, 10 reveurs généraux...
63. Parmi eux, vingt et un membres appartiennent au régiment de la Marine, six au régiment de Conti, cinq au régiment des Dragons de la Ferronay, deux au régiment de Languedoc, deux sont des aides de camps de Louis François Armand Duplessis Richelieu: gouverneur de Guyenne.
64. Les hommes d'affaire arrivent en tête (32% soit 110 sur 344), ils sont pour la plupart appelés " négociants " (61,8% des cas). Les hommes de loi (procureurs, avocats...) et " agrégés " (greffiers, secrétaires et autres officiers secondaires des cours) représentent 28% des bourgeois présents (soit quatre-vingt-quinze individus. La bourgeoisie " à talent " représente 20% des bourgeois admis dans la confrérie. Les soixante-seize individus sont chirurgiens, enseignants, docteurs, architectes...
65. Soixante prêtres, vingt-quatre chanoines, onze vicaires, cinq diacres et sous-diacres, quatre " maîtres de chapelle " et trois

" procurés ". La présence de trois cardinaux, de trois évêques et d'un archevêque est un fait notable. Parmi ces sept personnages illustres, on note deux premiers prévôts honorifiques de la compagnie : Clément-Auguste de Cologne, inscrit en 1750 dans la confrérie, et Pierre de Bernis.

66. Les ordres qui arrivent en tête sont les capucins (11), les récollets (11), les observantins (8), et les cordeliers (7). Le point commun de ces quatre congrégations est d'être toutes de la famille des ordres mineurs réformés.

67. Les " déviations profanes " sont surtout combattues par Mgr Malide. Le 4 juin 1774, un texte des vicaires généraux ordonne que " la procession du Saint-Sacrement soit rentrée avant huit heures " et fait défense de chanter et d'encenser. L'acte ajoute que " si les processions étaient faites avec une gravité modeste et avec noble simplicité, elles contribueraient beaucoup plus à faire honorer notre Seigneur Jésus... ". (Registre 2).

68. Un regain d'intérêt exceptionnel a lieu en 1791, quand vingt-cinq membres du clergé emmené par l'évêque constitutionnel Poudroux, soit 47% des reçus de cette année, entrent le 28 juin dans la confrérie. Il s'agit d'une manifestation de civisme.

69. L'analyse sociale du type de population présent à chaque charge a pu être effectuée grâce à la mention, dans les registres de délibérations, du nom des officiers élus par l'assemblée générale. Bien que certains registres aient disparu, environ 80% des officiers ont été retrouvés pour la période étudiée. Seule la liste des premiers prévôts est exhaustive grâce à Jules Delalain. C'est d'ailleurs vers ces personnages prestigieux que l'attention se porte en premier.

70. Registre 2, Stat. 1746, art. 29 : " Tous les officiers seront élus pour l'année à l'exception des syndics, sacristains, choristes qui seront continués pendant deux années... ".

71. Cette volonté de prestige est à mettre en lien avec la recherche d'identité de la jeune confrérie, les années 1750-1760 sont d'ailleurs les plus propices à cette pratique, mais aussi un fait courant dans les autres confréries de pénitents

72. Quelques familles s'illustrent dans cette charge. Parmi elles, les de Joubert : Pierre-Laurens en 1755 et Philippe en 1787 et 1788 ou les Faure.

73. Le Bras Gabriel, *Etude de sociologie religieuse*, 2, Paris, PUF, 1955, 819 p.

74. Parmi eux, Pascal de Saint-Félix, lieutenant du roi dans la province de Languedoc, prévôt en 1752, François de Grave Degrain de Durfort, capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc, prévôt en 1753, de Thomond, gouverneur de la province, prévôt en 1758.

75. Comme commandant ou lieutenant général de la province...

76. Le cursus observé dans le fonctionnement de la confrérie est descendant. En effet, si les premiers prévôts n'occupent pas nécessairement une charge avant d'arriver à la tête du groupe, ils sont en revanche portiers, puis maîtres de cérémonies dans les deux années qui suivent leur passage à la tête de la confrérie.

77. La présence des marchands à la tête du classement des catégories les plus impliquées dans le fonctionnement de la confrérie surprend. C'est leur sur-représentation à la place de sacristain qui explique ce résultat.

78. J. L. Boursiquot, " Pénitents et société... ", p. 168

79. Seulement 5,45 % d'entre eux ont exercé une charge.

80. Les premiers prévôts sont automatiquement maîtres de cérémonie deux ans après leur passage à la tête de la confrérie. Entre ces deux fonctions, ils occupent la charge de portiers.

81. J. L. Boursiquot, " Pénitents et société... ", p. 173.

82. Leur absentéisme s'explique par différentes raisons. La confrérie peut, par exemple, difficilement compter sur l'implication de 39% de réguliers présents parmi les clercs entrés entre 1746 et 1791.

83. R. Sauzet, " Sociabilité et militantisme : les pénitents blancs de Nîmes au XVIIIe siècle ", *Sociabilité, pouvoir et société*, Actes du colloque de Rouen, 24-26 novembre 1983. Rouen, Presses universitaires, 1987, p.617 : " les élites sociales y gardent un rôle dirigeant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime... ".

84. En France en 1770, il y avait dans les quelques six cents loges françaises nombre de croyants et de prélats comme membres, voire

comme dignitaires.

85. Charline Rouzet, *Franc-Maçonnerie et Francs- Maçons à Montpellier 1750-1820*, Montpellier, U.P.V., Mémoire de maîtrise d'histoire Moderne (ss. Dir. Dominique Biloghi), 1995, 501 p., p. 150 : Les pénitents blancs qui font partie de la loge de l'Urbanité sont, comme pour les bleus, les membres les plus illustres du groupe. Parmi eux, François Adam de Montclar, Antoine-Raymond-Charles de Causan, Jean-René-Marie de Solars...

86. Il s'agit du négociant Louis Delzeuzes (entré en 1758 et deuxième prévôt en 1764) et de Jean-Antoine Chivau, procureur au présidial (entré en 1754 et deuxième prévôt en 1765).

87. Concernant la loge des Amis Fidèles, de la Parfaire Union et de la Parfaite humanité qui ont un recrutement plus populaire, on compte très peu de pénitents bleus ou blancs.

88. Société née en 1779. Les vingt-huit membres fondateurs sont parmi les plus illustres du diocèse, voire du Midi. Parmi eux, l'archevêque de Narbonne Dillon, le gouverneur du Languedoc de Gontant, l'intendant Saint-Priest...

89. Ces personnages possédaient de grandes richesses artistiques : la chapelle Deydé de la cathédrale St Pierre " était somptueusement ornée... " ( Béatrice de Parseval, *Recherche sur le collectionneur Jean Xavier François Atger (1758-1833)*. Sorbonne Paris IV, Mémoire de Maîtrise en histoire de l'art (ss. Antoine Schnapper). Juin 1986, 152 p., p. 14-15.). Par ailleurs, les Aurès sont propriétaires de l'ancien hôtel Chaunel, autre famille de membres des pénitents bleus, " vendu 40 600 livres à Jean-Pierre Aurès " (A.D.H II 59 /78 f°228). : F. Nicolas, *Exemple de la vie artistique en province*, p. 90 évoque la collection d'œuvres d'art du chanoine de Montessus, sans plus de précisions.

90. Cf. la décoration du sanctuaire

91. Il faut même lui reconnaître la paternité de cette société.

92. La confrérie des pénitents bleus comprend, en outre, un grand nombre d'artistes que la société des Beaux-Arts emploie et protège. Le peintre Etienne Loys " qui donne des leçons de peinture à toute la bourgeoisie et l'aristocratie montpelliéraine " (Béatrice de Parseval, *Recherche sur le collectionneur Jean Xavier François Atger ...*, p.12.) en fait partie, tout comme le célèbre J.A Giral et son gendre, J. Donnat, grands architectes, ainsi que le peintre J.B Olivier, le maçon et architecte P. Nougaret, et le peintre J. Vien. De même, parmi les élèves de la Société des Beaux-Arts se trouvent d'autres pénitents bleus.

93. A ce titre, une étude récente révèle que " le réseau des Montpelliérains à Paris (...) repose sur des liens d'amitié organisés autour de Philippe de Joubert et de la confrérie des pénitents bleus " (F.Nicolas, *Un exemple de la vie artistique en province à la fin du XVIIIème...*, p.100)

94. La Société royale des Sciences, créée en 1709, construit un pavillon au dernier étage de la tour de la Babotte entre 1741 et 1745. En 1764, en érigeant le chœur de leur église contre le mur de la tour, les pénitents masquent les observations astronomiques du côté nord. Cette construction, " faite pendant la vacance de la société ", fait partie du programme d'agrandissement de l'église entrepris à partir de 1762. C'est grâce à l'inféodation du chemin des douze pans, à laquelle la société avait consenti "à condition que l'observatoire ne reçoive aucun préjudice ", que ce chœur a pu être construit.

95. A l'origine de l'échec de ce projet, un désaccord sur un point de détail : les membres de la confrérie de Saint-Claude demandaient à conserver, dans les registres des pénitents blancs, la date de leur inscription dans leur propre compagnie. Un sentiment fort d'appartenance à un groupe dépassait la notion générale d'identité pénitente.

96. Registre 2, Stat. 1746, Art. 4.

97. Registre 7, Délib. août 1771.

98. *Annuaire de la dévote et royale confrérie des pénitents blancs de la ville de Montpellier*, Montpellier, Charité, 1909.

99. Aux obsèques du maréchal de Thomond, en 1761, les pénitents bleus refusent, selon F. Saurel, d'assister au cortège " considérant comme une humiliation d'occuper le second rang ".

100. G. Le Bras, *Etudes de sociologie religieuse...*, p. 437

Année de parution : 2003

AU SOMMAIRE DU VOLUME 2002-2003 n° 33-34



**HISTOIRE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE :**

*Vivien VASSAL*, Le castrum de Montoulieu et le peuplement dans la vallée de l'Alzon au Moyen Âge ;

*Didier PAYA*, La « tour » de Valros, histoire et archéologie d'un édifice militaire médiéval dans le sud de la vallée de l'Hérault ;

*Jean LAFORGUE*, Le plafond peint de la salle Vinas du château d'En-bas à Poussan ;

*Sophie CLARINVAL*, Le plafond peint du château de Capestang.

**HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE :**

*Louis SECONDY*, Les religieuses au Vignogoul entre 1150 et 1975 ;

*Thierry LOCHARD*, Les promenades à Montpellier au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècles ;

*Guilhem SECONDY*, Un microcosme de la société montpelliéraine : la confrérie des pénitents bleus de Montpellier ;

*Pascale ANDRÉ-PONS*, Les Annonces, Affiches et Avis Divers et le Journal de la Généralité de Montpellier : reflet du goût des montpelliérains à la fin de l'Ancien Régime ;

*Yvette PERIMON*, Un montpelliérain oublié : Frédéric Peysson, peintre, sourd-muet (1807-1877) ;

*Bernard DERRIEU*, L'avatar de la Vierge de Parlatges, Intervention du sculpteur Paul Dardé, en 1927, sur un retable classé monument historique ;

*Jean SAGNES*, Hommage à Robert Laurent (1808-2001).

**SOCIÉTÉ, TECHNIQUES, ETHNOLOGIE :**

*Alix AUDURIER-CROS*, *François MICHAUD*, Les jardins du château d'Ô à Montpellier, au XVIII<sup>e</sup> siècle : création et évolution entre 1722 et 1766 ;

*Jean-Louis VAYSSETTES*, Trois Vierges de faïence : réflexion sur un art biterrois oublié ;

*Jean-Claude RICHARD* et *Jean KNOTT*, La laveuse de laine et de filaments (1842), inventée par Etienne Semat (1787-1865) de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault).

**CHRONIQUES, BIBLIOGRAPHIES :**

*Jean-Claude HELAS*, La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel ;

*Jean NOUGARET*, Archéologie médiévale, histoire de l'art. Bibliographie (2000-2003)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

